

**Assemblée nationale
XIV^e législature**

Première séance du mercredi 17 septembre 2014

Questions au Gouvernement

Réforme des professions réglementées

M. le président. La parole est à M. Rémi Delatte, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Rémi Delatte. Monsieur le Premier ministre, il y a quelques mois votre ministre de l'économie et du redressement productif s'en prenait aux professions dites réglementées avec une rare violence, stigmatisant ainsi des secteurs qui ne représentent pas moins de 1,1 million d'emplois. Récemment, le Président de la République confirmait une réforme prochaine des professions réglementées, laquelle suscite colère, incompréhension et inquiétude dans tout le pays.

De jour en jour, la mobilisation des professionnels concernés ne cesse de croître.

Qui plus est, témoignant d'une réelle fébrilité, votre gouvernement envisagerait de recourir aux ordonnances dans ce domaine.

La base de cette réforme s'inspirerait directement des propositions émanant du rapport à charge de l'Inspection générale des finances, rapport que personne ne prend la responsabilité de publier. Or ses suggestions sont particulièrement dangereuses et ahurissantes, et ce n'est pas la réponse qu'a faite M. Macron à l'un de nos collègues qui est de nature à nous rassurer.

Au fond, nous retrouvons là votre tentation permanente de détruire ce qui fonctionne encore en France.

En proposant la suppression de tâches réservées – mais vous semblez prendre conscience du danger – ou l'extension de la libre installation, vous exposez ces professions à de forts risques de concentration au sein de grands groupes. On peut craindre une délocalisation des revenus et, à terme, des emplois et bien sûr des recettes fiscales.

Monsieur le Premier ministre, ma question est double : allez-vous renoncer à ce projet désastreux ? Nous promettez-vous un véritable débat de fond devant la représentation nationale ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

M. Jean Lassalle. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique. (« Hou ! » sur les bancs du groupe UMP.) Cachez votre joie, mes chers collègues ! (Sourires.)

M. Emmanuel Macron, ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique. Monsieur le député, je vais essayer de répondre point par point aux différentes questions que vous m'avez posées.

Les professions réglementées, qui ont été listées par mon prédécesseur et plusieurs fois reprises dans la presse, sont au nombre de 37, et rares sont celles avec lesquelles – je dis bien « avec » lesquelles – nous conduirons des réformes. Le rapport de l'Inspection générale des finances que vous évoquez établit précisément cette liste de 37 professions. D'ailleurs, s'agissant de ce rapport, vous avez parfaitement raison et je compte, d'ici la fin de la semaine, le rendre public. (« Bravo ! » sur les bancs du groupe UMP.) Je considère en effet qu'il est préférable, dans un souci de simplicité et de transparence, de travailler sur une base partagée par tous.

En ce qui concerne la méthode, celle que nous utiliserons sera la concertation. Nous ne ferons pas de réforme contre les professions concernées, nous la ferons avec elles. Ce matin même, en présence de Mme Christiane Taubira, j'ai reçu les huissiers. C'est sur cette base que nous avons commencé à travailler.

Car il y a de nombreuses choses à faire – sur le capital, la nature des prestations, ou encore certains tarifs. Il ne s'agit pas de casser ce qui fonctionne, ni de remettre en cause l'équilibre des territoires ou de certaines professions, mais nous avons des marges de manœuvre. En d'autres termes, l'état d'esprit dans lequel je compte aborder cette réforme n'est ni la panique, ni la stigmatisation, mais pas non plus l'immobilisme.

Vous ne pouvez, à long terme, dire que la réforme sauvera la France et, dès que le Gouvernement entreprend une réforme, dire que celle-ci est impossible, surtout lorsqu'elle concerne des professions qui en reconnaissent la nécessité.

M. Christian Jacol. Vous parlez pour ne rien dire !

M. Emmanuel Macron, ministre. Enfin cette réforme sera conduite en lien direct avec le Parlement...

M. Christian Jacol. Pas par ordonnances ?

M. Emmanuel Macron, ministre. ... et les commissions compétentes et elle passera par la loi, en toute transparence et en accord avec les professions concernées. (Applaudissements sur les bancs du groupe S.C.)

Professions réglementées

M. le président. La parole est à M. Philippe Gosselin, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Philippe Gosselin. Ma question s'adresse à Monsieur le Premier ministre, et fait suite à celle posée précédemment par mon collègue Delatte.

Les notaires de France sont aujourd'hui des milliers à Paris, place de la République ! Les huissiers étaient en grève depuis lundi !

Plusieurs députés du groupe SRC. Oh là là !

M. Philippe Gosselin. Le 30 septembre, c'est une « journée sans professions libérales », du jamais vu en France qui est annoncée. Bientôt, ce seront les pharmaciens, les architectes, les kinés, les dentistes et tant d'autres ! Toutes ces professions dites réglementées sont dans l'œil du cyclone, dans l'œil du Gouvernement ! Vous considérez leurs représentants comme des rentiers, en oubliant les efforts qu'ils ont consentis pour exercer leur métier. Vous montrez du doigt les tarifs appliqués par les professionnels du droit. Mais ces tarifs sont fixés par l'État – c'est tout de même un comble ! – et intègrent de nombreuses taxes, vous le savez.

Parlons des notaires. Ils sont garants, pour nous tous, citoyens, entreprises, collectivités, de la sécurité juridique de nos activités et de nos vies. Ce n'est pas une profession protégée, mais une profession qui protège !

M. Philippe Vigier. Très bien !

M. Philippe Gosselin. Voulons-nous un système à l'anglo-saxonne, où l'argent est roi, où la société est judiciarisée à outrance (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP*), pour le meilleur... et souvent pour le pire ?

M. Marc Dolez. En effet !

M. Philippe Gosselin. Et les huissiers ? Parlons quelques instants de leur réforme au profit d'un opérateur privé, qui verra sans doute le sacrifice de milliers d'emplois !

Et que dire des pharmaciens ? Ouvrir à la concurrence la vente de certains médicaments affecterait les officines les plus fragiles, en ville et en milieu urbain bien sûr, mais aussi en milieu rural. Or dans nos campagnes, vous le savez, les pharmacies constituent souvent l'un des services de proximité les plus utiles à la population.

Sans doute le statut qu'on n'est-il pas défendable.

M. Jean Glavany. Ah !

M. Philippe Gosselin. Les professionnels font des propositions. Alors écoutez-les ! Lancez la concertation, et n'attendez pas la pression de la rue ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes UMP et UDI*).

Les revirements sont terribles et ils coûtent cher, politiquement et à tous points de vue. Après

les déserts médicaux, voulez-vous créer des déserts pharmaceutiques, notariaux, judiciaires ?

Sous couvert de pouvoir d'achat, un vrai problème en ces temps difficiles pour tous, pourquoi jeter en pâture des professionnels aux Français ? Quand allez-vous cesser d'opposer les Français les uns aux autres ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP et du groupe UDI*).

M. Jean Lassalle. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique. (« *Hou !* » sur les bancs du groupe UMP).

Je vous en prie, chers collègues.

M. Emmanuel Macron, ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, monsieur le député, je vous remercie de m'offrir l'occasion de clarifier à nouveau les éléments relatifs à la loi croissance et à la réforme des professions réglementées, puisque, manifestement, je n'ai pas été assez clair jusqu'à présent.

Sur l'esprit et la méthode, ce ne sera ni la stigmatisation, ni la caricature. Ce sera donc d'abord la concertation. Elle a commencé ce matin. Je vous invite à aller vous-mêmes regarder les déclarations des huissiers : vous verrez qu'ils ont été entendus.

En même temps, notre devoir collectif est d'aller chercher l'activité, les leviers dont nous disposons pour débloquent cette économie, partout où ils sont. Le conservatisme absolu ne saurait pas non plus être une réponse à la situation que nous vivons, vous le savez, et ces professions en sont conscientes.

La méthode, en ligne avec la question que vous venez de poser, consiste donc précisément à voir point par point avec les professionnels, à commencer par les professionnels du droit que nous continuerons demain à recevoir avec Christiane Taubira, comment les rendre moins chers là où c'est possible, comment créer de l'emploi, en particulier pour les plus jeunes, comment densifier certains territoires, comment mieux répartir leur présence. C'est donc possible.

Sortez de cette posture stérile – la France mérite mieux que cela – qui consiste à nous expliquer d'un côté qu'il ne faut rien toucher, et que l'avenir de notre pays est dans le statu quo, et de l'autre que nous serions pour une réforme qui panique le pays ! Il y a entre les deux de bonnes réformes, ces réformes pragmatiques et justes, qui permettent de créer de l'activité là où c'est possible, de baisser les prix là où c'est possible, et ce sont celles-là que nous voulons conduire !

Donc, pour être très explicite : non, nous ne remettons pas en cause les missions de service public des notaires ; oui, nous préserverons la sécurité juridique, nous le leur avons dit et nous le redirons ; oui, nous préserverons le maillage territorial. Je le répète, cela sera fait en lien avec le Parlement, et je remercie Cécile Untermaier d'avoir commencé à s'atteler à la tâche. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)